

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°05-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt cinq et le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 15	ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL (pouvoir à Yves CHAPRON), Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES (pouvoir à Claudine MONTELS), Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 22/01/2025	
<u>Date d'affichage</u> 22/01/2025	
Secrétaire de séance : Jacqueline COURNEDE	

OBJET : Déclassement du domaine public et cession de parcelle – rue de l'école

Afin de régulariser l'implantation de la clôture de M. TRESSIERES et Mme FLEURY, implantée sur le domaine public, il convient de leur céder la parcelle AC 335 de 9 m².

La parcelle AC 335 de 9m² rue de l'école, sera déclassée du domaine public communal. Ce déclassement ne justifie pas l'ouverture d'une enquête publique.

Cette cession se fera au prix d'un euro (1,00 €) symbolique et l'ensemble des frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Il est ainsi proposé d'approuver :

- le déclassement du domaine public communal de la bande de terrain qui sera cédée à M. Jérémy TRESSIERES et Mme Julie FLEURY.
- d'autoriser monsieur le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement de la parcelle AC 335 du domaine public communal d'une emprise de 9 m², en vue de sa cession à M. Jérémy TRESSIERES et Mme Julie FLEURY.
- **APPROUVE** la cession à M. Jérémy TRESSIERES et Mme Julie FLEURY (ou toute personne morale ou physique qui pourrait s'y substituer), de cette emprise, au prix d'un euro (1,00 €) symbolique.
- **PRÉCISE QUE** l'ensemble des frais liés à cette opération (frais notariés) seront supportés par l'acquéreur.
- **AUTORISE** monsieur le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

Le Secrétaire,



Jacqueline COURNEIDE



Le Maire



Yves CHAPRON